



Ville de Levallois-Perret
Département des Hauts-de-Seine

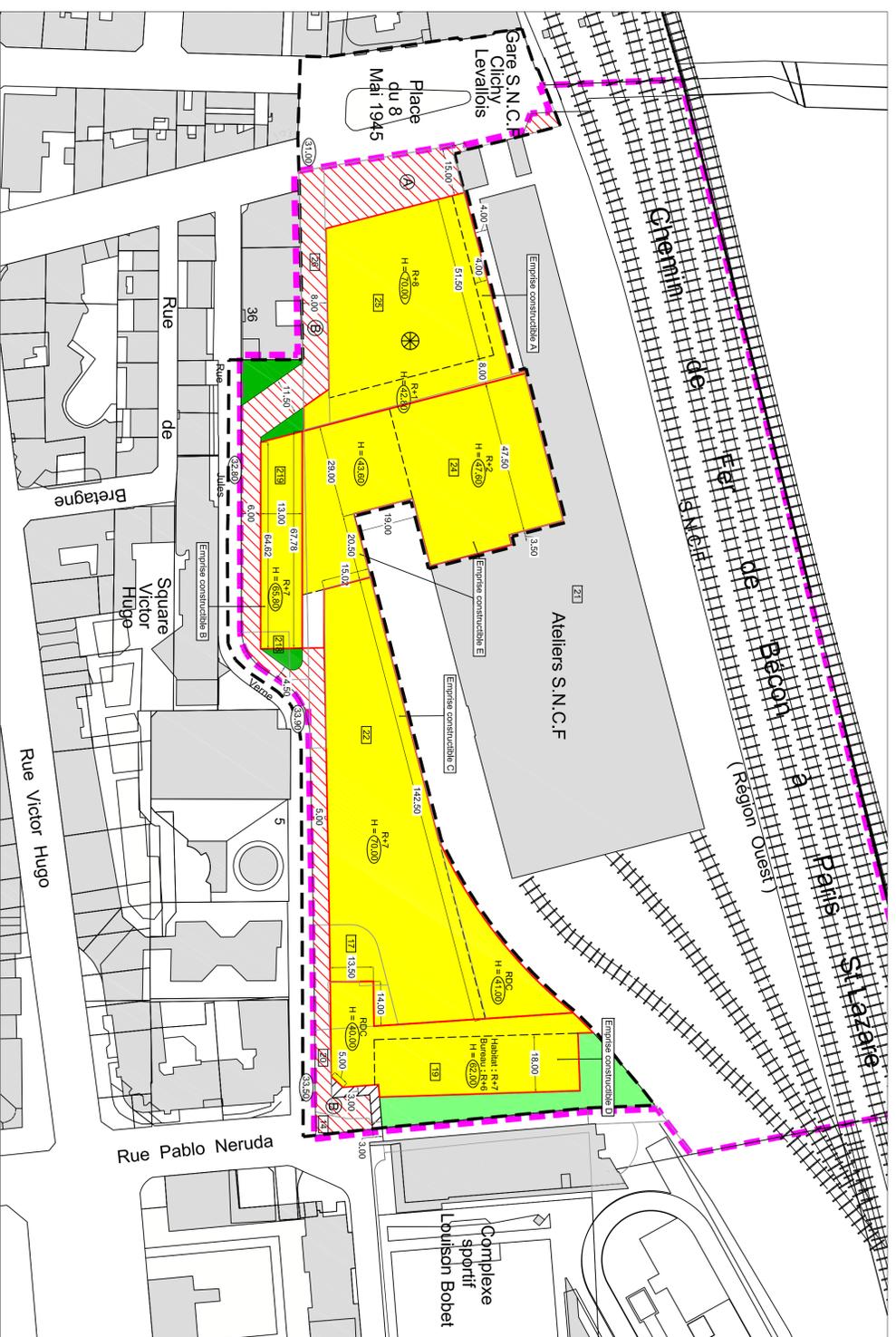
PLU



Pièce n°5.7

Dispositions réglementaires applicables à la zone UG

PLU approuvé le 30 janvier 2012
modification simplifiée du



Echelle : 1/11000

LEGENDE

- Limite de zone
 - Servitude L. 123-2.c du code de l'urbanisme
 - Création et élargissement de voirie, de trottoir et aménagement de parvis (cf. caractéristiques et liste pièce 4.2.1)
 - Marge de recul
 - Emprise constructible
 - Servitude L. 123-2.c du code de l'urbanisme
 - Placettes paysagées (cf. caractéristiques pièce 4.2.1)
 - Espace libre à végétaliser
 - Terrains concernés par des servitudes instaurées au titre de l'article L. 123-2.c du Code de l'Urbanisme
 - Limite de plafond de hauteur par emprise
 - Limite parcellaire
 - Servitude L. 123-2.c du code de l'urbanisme
 - Parking public
 - Référence cadastrale de parcelle (numéro) : sections AC et Q
 - Hauteur NGF
- Les parcelles AC14, AC17, AC19, AC20, AC21, AC22, AC24, AC25, AC26 et Q218, Q219 sont concernées par la servitude L.123-2c du code de l'urbanisme.
- H = Hauteur maximum autorisée N.G.F.
R+... : Nombre de niveaux maximum autorisé